

EPS / Réforme du lycée

NOUVELLE SPÉCIALITÉ ÉDUCATION PHYSIQUE, PRATIQUES ET CULTURE SPORTIVES (EPPCS) À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021 SANS AUCUN MOYEN !

Dans le cadre de « l'agenda social », un groupe de travail a été réuni le mercredi 16 décembre pour présenter la nouvelle spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS) à partir de la rentrée 2021.

Cette nouvelle spécialité de la réforme du lycée viendra s'ajouter aux 12 actuelles, sans faire partie des 7 spécialités largement présentes. Les recteurs détermineront donc, dans la carte des formations, les établissements proposant cette spécialité, dont des établissements privés sous contrat. 103 lycées seront concernés à titre d'expérimentation à la rentrée 2021.

Cette nouvelle spécialité ne fait pas sortir l'EPS du tronc commun mais doit être mise en place sans moyen supplémentaire, aucun abondement spécifique. Les établissements devront composer avec l'enveloppe de moyens attribuée, déjà largement insuffisante. Le ministère a beau indiquer que l'introduction de cette spécialité ne doit pas déséquilibrer les équipes constituées, l'absence de moyens supplémentaires accentuera la mise en concurrence des disciplines.

Un groupe d'experts, constitué d'enseignants de l'actuelle option EPS renforcée, a été mis en place. Le conseil supérieur des programmes (CSP) doit remettre sa proposition de programmes fin janvier avec ses recommandations sur l'évaluation, s'en suivra un temps de concertation. L'option renforcée ne disparaîtra pas, mais sera plus axée sur la pratique sportive spécifique. Les contenus de la spécialité EPPCS sont construits à partir de ceux de l'option renforcée avec 1/3 d'enseignements théoriques. Ils doivent permettre aux lycéens de mieux comprendre ce qu'est STAPS sans limiter les débouchés à cette filière. Cette spécialité doit ouvrir à diverses orientations : métiers du sport, du corps, du soin, de la sécurité... Pour les élèves qui garderont cette spécialité en terminale, l'épreuve du mois de mars sera un écrit de 3h30.

Pour l'évaluation, le ministère indique que plusieurs pistes sont envisagées : soit une homogénéité nationale, soit plus de diversité entre établissements avec des barèmes nationaux très précis soit encore accepter d'autres modes d'évaluation... Cette nouvelle spécialité entre parfaitement dans le baccalauréat local voulu par le ministre Blanquer.

Pour les contenus, l'objectif sera de développer des compétences transversales. D'ailleurs, des enseignants d'autres disciplines (SVT par exemple) pourront assurer une partie de la spécialité EPPCS, le ministère ayant indiqué « nous essaierons d'externaliser au minimum ». Des éléments du programme ne sont pas abordés dans la formation initiale des professeurs d'EPS. Des champs nouveaux (par exemple la conduite de projet) devront être enseignés. L'inspection générale annonce que les enseignants d'EPS vont devoir s'engager personnellement pour se former. Là encore, aucun moyen n'est mis en place.

Pour FO, après deux ans de mise en place de la réforme du lycée, l'arrivée de cette nouvelle spécialité sans moyen supplémentaire va amplifier les difficultés dans les équipes avec de nouvelles contraintes, une concurrence accrue entre disciplines, et la déstabilisation de disciplines. Une fois encore, la concurrence entre établissements est instaurée.

A la rentrée 2021, le nombre de postes en EPS ne sera pas augmenté malgré les 43 518 élèves supplémentaires dans le secondaire et la mise en place de cette nouvelle spécialité. Le ministre Blanquer compte sur les heures supplémentaires pour compenser, soit dégrader encore les conditions de travail avec des effectifs par classe toujours plus inacceptables.



- ▶ Retrait de la réforme du baccalauréat, du lycée et du Parcoursup
- ▶ Création de postes nécessaires, recrutement de toutes les listes complémentaires
- ▶ Assemblées générales partout, pour préparer la grève du 26 janvier et ses suites dans le cadre de l'appel de l'intersyndicale FNEC FP-FO, FSU, CGT éduc'action, Sud, SNCL-FAEN et SNALC.